2009/2035 - Renouvellement des participations versées par la Ville de Lyon à des organismes de santé (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 07/12/2009, p. 2102)

Rapporteur: Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Avis favorable de la Commission concernant le renouvellement des participations versées par la Ville de Lyon à des organismes de santé dans l'attente des décrets qui précisent les modalités d'application du régime de couverture des risques sociaux des agents publics affiliés de la fonction publique.

La Ville propose de maintenir l'aide sociale apportée aux agents de la collectivité pour la couverture de leur contrat santé-prévoyance qui s'élève à 25 % du montant de la cotisation versée par les agents.

Mme PIERRON Sylvie, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, chers Collègues, une enquête de l'IRDES sur la santé des français révélait il y a un an que la mutuelle complémentaire, et la santé elle-même, devenait pour les français les moins favorisés la variable d'ajustement de leur budget. 8 %, soit 5 millions de français n'ont pas de complémentaire parce qu'elle pèse trop lourd : le taux d'effort pour acquérir une mutuelle est de 10 % pour les ménages les plus pauvres contre 3 % pour les plus riches.

Le Secours Populaire dont vous avez Monsieur le Maire personnellement encouragé l'action le 8 décembre lors du lancement des Lumignons du Cœur, a constaté que de plus en plus de gens viennent avec leur facture d'hôpital à payer, comme ils le faisaient jusqu'ici avec leur facture de gaz ou d'EDF. Qu'en sera-t-il maintenant avec une augmentation du ticket modérateur qui laisse à la charge des patients hospitalisés 126 € par semaine ? Qu'en sera-t-il avec la multiplication des décisions de déremboursement des médicaments ?

Nous savons bien hélas qu'avoir un salaire ne met plus à l'abri de la pauvreté. Nombre de fonctionnaires de catégorie C font partie de ceux qui font des arbitrages en permanence pour boucler le mois. Dans notre ville, la moitié des agents adhérant à une mutuelle ne peut souscrire à la garantie Prévoyance, pourtant essentielle en cas de maladie de longue durée, pour maintenir un niveau de revenu suffisant. C'est dire l'importance de la participation de 25 % que nous choisissons de prolonger malgré les tergiversations gouvernementales en la matière.

Le Groupe Communiste pense cependant que dans un contexte de privatisation croissante de la santé, quand les assureurs et banques vendent maintenant 26 % des complémentaires santé, contre 57 % pour les mutuelles, l'obligation qui nous est désormais faite suite au Traité de Lisbonne, au nom de la concurrence libre et non faussée, de ne plus privilégier les mutuelles, doit s'assortir auprès du personnel d'une information elle aussi libre et non faussée quant au but non lucratif des

mutuelles et à leurs compétences spécifiques en matière de conseil et de solidarité, que ne sauraient leur apporter les organismes plus généralistes qui troquent un contrat contre un crédit. Simplement parce que la santé n'est pas une marchandise. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)